

## Équateur

L'Équateur est un pays d'une grande diversité qui se heurte à un certain nombre de difficultés dans le cadre de la mise en œuvre des mesures visant à protéger, promouvoir et diffuser les droits culturels, en particulier la diversité des expressions culturelles. Ces difficultés sont notamment un passé colonialiste qui reposait sur la domination d'une culture européenne et la marginalisation des expressions culturelles des autres populations, notamment les peuples autochtones, les personnes de descendance africaine et les cultures florissantes des régions côtières. Les autres difficultés sont notamment l'absence de politiques publiques dans le domaine de la culture, les limites du budget culturel et l'absence d'institutionnalisation de la culture au sein de la société.

Néanmoins, la constitution ratifiée en 2008 établit clairement le droit des citoyens de construire leur propre identité culturelle, de choisir la communauté culturelle à laquelle ils appartiennent, d'exprimer ces décisions et leurs propres choix esthétiques, de connaître la mémoire historique de leurs cultures et d'avoir accès à leur patrimoine culturel. Dans ce cadre, le Plan national du bien vivre (Sumak Kawsay), plan de développement durable à long terme, définit plusieurs stratégies relatives à la culture. Il s'agit notamment de créer un ministère de la Culture, institution qui faisait autrefois partie du ministère de l'Éducation, en tant qu'autorité compétente pour toutes les questions culturelles, dotée des compétences et des capacités nécessaires pour accomplir sa mission. De plus, la création du poste de Coordinateur du patrimoine au sein de ce ministère a favorisé l'institutionnalisation des questions de patrimoine et l'exécution de projets emblématiques au niveau à la fois national et international.

Depuis la création du ministère de la Culture en 2007, le pays a engagé un long processus de transformation culturelle qui a commencé par l'élaboration de politiques publiques. La publication des politiques culturelles du ministère, en 2010, a formalisé les grands axes de travail de l'institution : décolonisation, droits culturels, entrepreneuriat culturel et élaboration de la nouvelle identité équatorienne contemporaine, tous visant à protéger, promouvoir et faire connaître la diversité des expressions culturelles. Quatre axes transversaux viennent compléter les objectifs de l'axe programmatique : interculturelisme, égalité intégrale, renforcement de l'institutionnalisme et positionnement culturel de l'Équateur à l'étranger.

Le ministère de la Culture est également en train d'élaborer des politiques publiques dans toutes les divisions de l'institution. Dans la plupart d'entre elles, les politiques définies prônent la participation de la société civile à des ateliers publics, à des débats, à des conférences et à des communications en ligne.

- La division du patrimoine, outre un travail intense pour élaborer des politiques publiques, a mis en œuvre plusieurs projets et programmes de protection du patrimoine culturel. Il s'agit notamment d'expositions ethnographiques, de mesures pour protéger tous les groupes humains autochtones, d'événements autour du site du patrimoine de Pumapungo, entre autres.
- La division de la mémoire sociale a travaillé à la définition de politiques publiques et de mémoriaux publics pour la protection, la promotion et la diffusion de mémoriaux historiques. La division travaille également au développement des réseaux nationaux de musées, bibliothèques et archives, qui ont tous entrepris de créer des sites web de participants et de politiques dans leur domaine de compétence.
- La Division des arts et de la créativité met actuellement en œuvre une série de processus pour mesurer et accroître la production artistique, notamment des

concours publics donnant droit à des financements et des activités encourageant les échanges entre expressions culturelles.

- La Division entrepreneuriat et industrie culturels travaille à l'élaboration de politiques publiques, au renforcement du fonds éditorial et à la mise en place d'un système d'information sur la culture capable de refléter la réalité nationale et de mettre en évidence les aspects prioritaires.
- Le Conseil national de la cinématographie s'attache à promouvoir la production cinématographique et la protection du patrimoine cinématographique.